

Situation Économique du Département de l'Aisne en l'An IX (1801-1802)

La Constitution de l'An VIII vient en réalité de mettre fin à la 1^{re} République ; le peuple n'est plus que ses juges de paix ; le Sénat lui est substitué pour choisir les membres du Tribunal qui prépare les lois, du Corps législatif qui les vote sans discussion. Le pouvoir central approuvé par 3 millions de oui contre 1.562 non est fortement assuré ; le 1^{er} Consul s'est installé aux Tuilleries le 19 février 1801 et se fait encore appeler « Citoyen Bonaparte ». La loi du 28 pluviôse An VIII a créé l'organisation administrative à peine modifiée de nos jours ; le citoyen Dauchy est le premier préfet de l'Aisne ; administrateur accompli, il fut dès 1790 rédacteur au Comité des Contributions directes de l'Assemblée Constituante ; il s'applique à une bonne gestion du département ; le 1^{er} prairial An IX il établit à son sujet une statistique tellement probante que le Ministre de l'Intérieur en ordonna la publication et la vente à Paris dès l'An X.

Cet important document produit un siècle après le fameux mémoire de l'Intendant de la Généralité de Soissons de La Houssaye met en lumière les progrès accomplis et les possibilités de l'avenir. Il comporte trois parties : une vue d'ensemble des ressources départementales, une étude particulière de chacun des cinq arrondissements et en annexe quatorze tableaux, boursés de chiffres et d'explications permettant des comparaisons faciles et intéressantes avec le passé et notre présent. Si Disraëli a pu dire que la statistique « est la pire forme du mensonge », reconnaissons du moins à celle-ci la sincérité, la conscience, la parfaite documentation ; c'est un excellent diagnostic de l'état de notre département et ses pronostics se sont presque tous réalisés depuis ; elle est une preuve certaine du travail sérieux, objectif, minutieux d'un administrateur soucieux de l'information exacte qui permet des rapprochements avec le Mémoire de La Houssaye, établit un bilan économique des dix premières années de la République, une sérieuse documentation pour l'historien. C'est son analyse ramenée aux éléments et arguments essentiels que vous voudrez bien m'autoriser à vous rapporter maintenant.

Population. —

Formé en 1790 le département de l'Aisne s'étend sur 7.400 km² ; en 1801, sa population est de 426.295 habitants, en moyenne 57 au km², plus dense du sud au nord : 47 pour

l'arrondissement de Château-Thierry, 48 pour celui de Soissons, 56 pour celui de Laon, 63 pour celui de Vervins, 76 pour celui de St-Quentin. 87.277 citoyens votent pour l'établissement des listes d'éligibilité, soit 10 pour 44 hommes ; les villes forment le 1/8^e de cette population, la campagne le reste ; les défenseurs de la Patrie en constituent le 1/32^e et sept à huit mille sont encore aux armées. Augmentée en 10 ans de son vingtième elle se situe en 92.435 foyers dont le revenu annuel est de 2.062.903 francs. « Les habitants sont laborieux, économes, bons soldats ; ils ont de l'intelligence et sont capables d'application aux arts et aux sciences que quelques-uns cultivent avec succès. L'agriculture les occupe dans tout le département ; la fabrication et le commerce des matières produites dans le pays occupent plus particulièrement ceux de la partie septentrionale ».

Agriculture. —

Les ressources sont partout répandues : carrières de pierre à bâtir, grès, sable, gypse, pierres calcaires, marne, argile et glaise. La fertilité de la surface a porté ceux qui cultivent la terre à ne point chercher dans l'intérieur d'autres sources de richesses. Pourtant on a reconnu une grande couche de tourbe « martiale » de 90 km de long sur 30 à 40 de large, orientée N.-O. au S.-E. de « La terrière » près du Catelet à Beaurieux sur l'Aisne. Les parties exploitées donnent ces « cendres noires », alors le seul engrais humique, tandis que d'autres sont la base de production de sulfate de fer et d'alun, à Urcel depuis 1788 et à Cussy. Les marais de la Somme fournissent une tourbe légère ou « bouzin » utilisée pour le chauffage ; le minerai de fer est exploité aux environs de Vervins.

Les principales productions sont en froment, seigle, orge, avoine, vesces et autres menus grains ; foin, bois, vin, cidre, légumes, chanvre, lin, plantes oléagineuses et se peuvent consigner dans le tableau suivant :

	St-Quentin	Vervins	Laon	Soissons	Chât.-Thierry	Totaux
	ha.	ha.	ha.	ha.	ha.	ha.
Terres labour.	86.045,20	84.855,25	57.421,01	83.361,43	75.281,22	486 964
Vignes			3.222	2.490	3.750	9.462
Prés	2.589,80	5.982,65	15.773,99	6.328,57	9.363,78	40.038
Marais, landes	2.500	420	3.800	1.100	2.100	9.920
Bois nationaux	5.283	20.504	17.624	12.474	2.990	58.875
Bois particul.	2.942	4.869	16.091	7.433	15.542	46.877
Total	99.360	116 630,90	213.932	113.187	109.027	652.136,90

La surface des domaines nationaux aliénés, non encore connue avec précision, peut se chiffrer au 1/3 de la surface totale, les revenus se totalisant ainsi :

Maisons	2,062.903 fr
Usines	412.175 fr
Terres de labour	6,448.964 fr 10
Prés	756.856 fr 90
Vignes	463.753 fr
Marais, terres vaines et vagues	19.840 fr
Bois de particuliers	1,469.899 fr
Bois nationaux	1,667.684 fr
Total :	13,302.075 fr

soit 17 fr 98 par ha.

Les ventes de domaines nationaux ont produit :

En exécution de lois antérieures à l'An IV	230,664.491 fr
— loi du 28 ventôse An IV	19,889.978 fr
— lois 9 vend. et 24 frim.	
	An VI
— loi du 26 vend. An VII	68,729.200 fr
— loi du 27 brum. An VII	887.473 fr
	5,229,160 fr

sur lesquels ont été payés : en assignats ..	223.400.352 fr
en mandats ..	218.189.735 fr
en valeurs div.	14.743.559 fr
en numér. et	51.283.957 fr
obligations	5.618.140 fr

il reste dû au 1^{er} germinal An IX :

en numéraire ..	296.284 fr
en obligations ..	253.128 fr
en tiers consolida-	
lidé ..	8.086 fr
en bons de 2/3 ..	3.743.316 fr
Total :	4.300.814 fr

Les fermages et locations des biens nationaux invendus, non compris les forêts, se montent à 118.155 fr pour l'An IX. En conservant tous les bâtiments nécessaires au service militaire et aux établissements civils, l'on estime à près de 2 millions, en numéraire, les domaines nationaux invendus, non compris pour environ 1.500.000 fr rentrés sous la main de la nation, par suite des déchéances prononcées en exécution de la loi du 11 frimaire An VIII.

La culture de la vigne ne commence qu'au sud de Laon ; nombreuses plantations de pommiers dans l'arrondissement de St-Quentin et dans l'ancien district de Chauny ; le cidre et la bière sont boissons de la partie septentrionale du département, le houblon se récoltant dans la région de Wassigny. Les prairies sont un peu partout, les meilleures étant celles des environs de Chauny et des bords de l'Oise approvisionnant Paris. Les bois, partout répandus, comprennent les belles forêts de Villers-Cotterêts, de près de 14.000 ha, fort utile au ravitaillement de

Paris, du Nouvion, de Saint-Michel, de l'Arrouaise et de Saint-Gobain contenant chacune de deux à quatre mille ha. Les bois aliénés ont pour la plupart perdu de leur valeur, les acquéreurs les ayant achetés par petits lots et, pressés d'en jouir, les ayant abattus à blanc étau, ne donnant pas le temps aux coupes de repousser. Les terres labourables formant les 3/4 de la superficie totale sont très diverses par leur composition ; la presque totalité des cultures s'y présente en trois soles : froment, mûteil ou seigle ; la seconde : avoine, orge, vesce et autres menus grains ; la troisième : jachère.

Les prairies artificielles, très peu utilisées il y a 20 ans, s'y multiplient mais pas suffisamment. Beaucoup de fermes sont de 3 à 8 charrues (45 à 50 ha par charrue), essentiellement dans le Soissonnais. « La trop grande division des terres nuit à l'agriculture ; elle ajoute aux frais de labour, nécessite l'emploi d'une plus grande quantité de semences et diminue la qualité des productions. Les grandes exploitations ont elles-mêmes souffert du défaut de facultés suffisantes chez les nouveaux propriétaires. C'est ainsi qu'une partie des fermiers qui, comme tels avaient de l'aisance, n'ont plus les moyens de donner à leurs cultures d'aussi grands développements, après avoir acquis les biens qu'ils exploitaient ». Le département a souffert de l'exportation des fonds employés au paiement des acquisitions de domaines nationaux ; mais le revenu restant dans le pays, de ce fait, les pertes s'en atténuent rapidement.

« Le partage des biens communaux n'a point procuré les avantages qu'on avait espérés ; il a contribué par les défrichements à la diminution des bestiaux, et singulièrement des bêtes à laine. La plupart de ces biens n'étaient point d'assez bonne qualité pour être mis en labour avec des succès suivis ; les particuliers n'ayant pas d'autres propriétés sont incapables de les entretenir en état, par manque d'engrais pour en perpétuer la fécondité. L'abolition de la dîme et des droits féodaux a été un réel avantage pour l'agriculture qu'elle a débarrassée de beaucoup d'enfrevages en même temps qu'elle a tari la source d'une infinité de procès ».

Les labours sont pratiqués avec presque uniquement des chevaux de médiocre qualité, sauf ceux élevés dans les vallées de l'Oise et de la Serre. Sur 55.957, 55.154 sont en état de travailler ; 1.882 mulets et 13.665 ânes aident à effacer cette insuffisance. 70.594 bêtes à cornes dont 1/8^e est chaque année conduit à la boucherie ; 331.284 moutons de race médiocre et à laine grossière, considérablement en diminution en raison de l'invasion, du défrichement de larris qui servaient au pâturage des troupeaux ; on en pourrait nourrir le double si les cultivateurs avaient plus d'aisance, s'ils tiraient meilleur parti de leurs jachères en y semant sur 1/10^e des fourrages à consommer en vert.

Les porcs sont nombreux : c'est presque la seule viande consommée par les campagnards avec celle de la volaille. La

viande de boucherie consommée se totalise comme suit :

8.200 vaches à 150 kg	1.230.000 kg
1.000 bœufs à 250 kg	250.000 kg
50.000 veaux à 20 kg	1.000.000 kg
60.000 moutons et brebis à 15 kg ..	900.000 kg
	<hr/>
	3.380.000 kg

ce qui donne une consommation moyenne annuelle de 33,8 kg par ménage.

Commerce et manufactures. —

Le département a un réseau routier assez dense, mais dont les dégradations subies dans les premières campagnes de la Révolution appellent des réparations importantes et coûteuses parce que les pierres utilisées sont extrêmement friables et se délaissent par les pluies de chaque hiver. Elles ne sont pas entièrement bordées d'arbres ; on devrait reprendre les plantations inachevées, tant pour l'ornement que pour conserver l'essence d'orme qui diminue considérablement. Il y a 61 barrières pour la perception de la taxe d'entretien des routes, rapportant annuellement 133.150 f soit 2.180 f par barrière. Les grandes routes sont celles de Paris à Mons par Villers-Cotterêts, Soissons, Laon, Marle, Vervins, La Capelle, longue de 120 km dans le département ; celle de Paris à Givet, commune jusqu'à Marle sur 81 km se continuant par Rozoy et Aubenton sur 47 km ; celle de Paris à Mézières par Reims, commune sur 24 km avec les précédentes par Braine sur 29 km 5 ; celle de Paris à Lauterbourg, par Château-Thierry, sur 10 km, assurant communication avec l'Allemagne plus courte de près de 18 km que la précédente ; celle d'Amiens à Soissons par Compiègne ; celle de Paris à Maubeuge par Noyon et La Capelle, sur une longueur de 62 km ; celle de Lille à Reims par Saint-Quentin et Laon sur 99 km ; celle de Chauny à Sézanne par Soissons et Château-Thierry sur 88 km. Les chemins vicinaux ne sont pas moins développés, mais la plupart sont en mauvais état, les ressources des communes étant nulles pour leur entretien.

Le département compte 31 relais de poste et 22 bureaux de poste aux lettres. Trois rivières navigables : Oise, Aisne et Marne ; trois autres non navigables y ont leur source pouvant par canaux ouvrir d'importantes communications avec la Manche et la Mer du Nord : Somme, Escaut et Sambre. Joignant la Somme à l'Oise le canal Crozat, exécuté en 1732, de St-Quentin à Chauny sur 41,866 km, en mauvais état depuis l'An VIII, celui se reliant à La Fère depuis 1732 de 4,587 km n'est guère en meilleur état ; le canal souterrain reliant l'Escaut à la Haute-Somme et l'Oise, commencé en 1768 a été abandonné en 1775 ; le projet initial n'a pas été repris, mais un canal prenant à Saint-Simon, se dirigeant vers Ham sera construit ; le canal de l'Ourcq, ouvert pour le transport des bois de chauffage de la forêt de Villers-Cotterêts vers Paris, joint la Marne à Lizy ; sont projetés : le canal de la Sambre à l'Oise, celui de la

Meuse à l'Aisne, celui de Laon à l'Oise, celui de la Marne à l'Aisne, enfin celui de la Vesle ; celui de Laon à l'Oise rendrait à l'agriculture une grande étendue de marais malsains sur une longueur de plus de 25 km et sur une assez grande largeur.

Le commerce d'importation consiste en quelques vins de la Marne et fort peu de Bourgogne, en eaux-de-vie, en huiles d'olive, en épiceries et denrées coloniales, toutes étoffes de soie, laine et coton, toiles, mousselines et toiles de coton, toiles de chanvre fines, bonneterie, chapellerie fine, cuirs en vert ; s'exportent les grains, légumes, vins, cidre, bois, charbons, couperose, glaces, bouteilles, gobeletterie, linons et batistes, toiles de lin, quelques cuirs fabriqués : annuellement 3.500.000 quintaux de grains dont 650.000 de blé, les habitants en consommant 2.643.000, soit 833 gr par personne et par an. Vers Paris vont artichauts, carottes, haricots et œufs ; une faible partie des vins du Soissonnais se consomme dans l'Oise ; un peu de ceux du Laonnois dans le Nord et la Somme ; ceux de l'arrondissement de Château-Thierry en Seine-et-Marne. De même les bois non consommés de la forêt de Villers-Cotterêts approvisionnent Paris, principalement par l'Oise et le canal de l'Ourcq ; le sulfate de fer s'exporte sur Paris et Rouen (350 t.). Sur le produit de la tonte annuelle des moutons, il n'en demeure guère qu'un tiers dans le pays pour les matelas et fabriques de bonneterie et chapellerie ; le surplus, soit en valeur 1.300.000 f, va vers Amiens, Beauvais et Reims. Les manufactures les plus importantes sont celles de linons, batistes et gazes de Saint-Quentin et de glaces de Saint-Gobain, de plusieurs verreries dans l'ancien district de Chauny et dans l'arrondissement de Vervins, des fabriques de vitriol d'Urcel et de Cuissy, de quelques toiles, linons, batistes fabriqués avec le lin du pays et de la bonneterie.

La manufacture de Saint-Quentin, en progrès incessants depuis plus d'un siècle, parvenue en 1789 au plus haut degré de perfection a subi de telles pertes depuis dix ans qu'il lui sera difficile de se relever ; autrefois, ses produits annuels étaient de 15 millions ; elle occupait alors 12 à 14.000 métiers tant à la ville qu'à la campagne, chaque ouvrier gagnant quotidiennement 20 à 25 sous ; aujourd'hui, elle n'emploie plus que 1.500 à 3.000 métiers, tous à la campagne. On comptait de 65 à 70.000 fileuses gagnant 10 sous par jour ; leur nombre est fortement diminué et la journée va à peine à 3 ou 4 sous. Des blanchisseries et autres manipulations pour perfectionner linons et batistes occupaient une foule d'individus ; ces ateliers sont presque déserts et leurs ouvriers réduits à la mendicité. La fabrication annuelle s'élevait de 150.000 à 160.000 pièces de 2/3 et 3/4, 7/8, 4/4 et 5/4 de largeur sur 12 et 15 aunes de longueur (15 à 18 m) ; l'année dernière elle a été de 45 à 50 mille pièces et cette année elle sera à peine de 30 à 35.000. Autrefois, on exportait à l'étranger les 3/5 de la production ; elle n'a plus lieu pour l'Amérique française et espagnole, ni pour toutes les colonies étrangères ; la consommation de ces

articles à Saint-Domingue, la Martinique et la Guadeloupe était pour Saint-Quentin d'un grand avantage ; celle de La Havane, de Lima et de La Vera-Cruz par Cadix était considérable ; ses expéditions vers l'Allemagne, la Russie, tout le Nord et en outre pour l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal et l'Italie ne l'étaient pas moins. Dix années de guerre ont interrompu tous ces rapports. Fruits de plus de cent ans d'efforts, les capitaux qui entraient dans ce commerce étaient importants ; les séquestrés à l'étranger, le papier-monnaie, les emprunts volontaires et forcés, en un mot les divers accidents de la Révolution, ont dévoré plus de la moitié de ces capitaux.

« Les exportations de batistes et de linons entraient dans la masse de nos exportations pour 9 à 12 millions ; cette manufacture occupait de 80 à 100 mille individus ; ce commerce s'étendait dans les cantons de Vervins, Guise, Sains, Marly et Le Nouvion ; les filatures perfectionnées occupaient les cantons d'Aubenton, Hirson et La Capelle ; le fil produit destiné à la vente était envoyé principalement en Normandie ; pour les mêmes raisons, il n'y a plus la huitième partie des métiers en action avant la Révolution pour ces filatures.

« Commencée à Paris en 1665 la fabrication des glaces, transportée en 1667 à Tournaville, près Cherbourg, où se soufflaient des glaces de 30 pouces sur 20 à 30 de largeur (80 cm × 60 à 80 cm) ; en 1688 on parvint à substituer le coulage au soufflage et à augmenter les dimensions des glaces ; en 1692 fut établie la manufacture de Saint-Gobain qui emploia au lieu de la soude naturelle, la soude d'Alicante donnant plus belle eau aux glaces qu'on fit de 10 pieds de hauteur sur 6 pieds de largeur. Elle prospéra rapidement occupant 1.200 hommes, il n'en restait plus que 800 en 1790 ; les travaux demeurèrent suspendus durant deux ans, mais la compagnie paya et nourrit les ouvriers qu'elle n'occupait plus. Les travaux ont repris en l'An VIII, mais avec un seul four qui consomme 7.287 stères de bois par an ; le dépôt des glaces est à Chauny où on les embarque sur l'Oise pour Paris où a lieu leur finissage, et d'où on les vend jusqu'en Chine. Les travaux des verreries de Folembray, interrompus par les réquisitions d'hommes, ont repris pour la fabrication des bouteilles, livrées en particulier à la Champagne. Les bouteilles fabriquées à Wimy-Quicangrogne sont estimées pour la force de leur verre et préférées pour contenir les vins de Champagne ; à Saint-Michel et au Nouvion on ne souffle que du verre blanc ; ces six verreries consomment en moyenne par an 50.000 stères de bois. Seules deux forges subsistent dans l'arrondissement de Vervins, à Gratte-Pierre et à Watigny ; elles produisent des barres et barreaux de fer plat ; la fabrique de sulfate de fer d'Urcel occupe 120 ouvriers et produit annuellement 7 à 8.000 quintaux de couperose expédiés sur Paris. Commencé voici 4 ans pareil établissement existe à Cuissy, dirigé dans ses constructions par le Conseil des Mines qui y a envoyé des ingénieurs ; la

mine est fort riche ; le travail s'y fait à ciel ouvert ; 150 ouvriers s'y occupent.

Avant 1790, la bonneterie occupait à Vervins la moitié de ses habitants et jusqu'à des enfants de 4 à 5 ans ; on y faisait peu de bas, principalement des chaussons. Les laines grossières employées coûtaient 20 sous la livre ; on en utilisait 16.000 livres par an plus 30.000 livres d'huiles et savons ; la main-d'œuvre coûtait 40.000 livres de filature, 53.000 livres de tricot, 8.000 livres de foulure et 4.000 livres d'apprêt ; les marchandises vendues sur le pied de 40 à 45 sous la livre procuraient environ 30.000 livres de bénéfices aux fabricants. Ces affaires ont diminué au moins des 2/3. Un peu de grosse bonneterie est produite à Fère-en-Tardenois et à Neuilly-Saint-Front. Producteur de textiles, l'Aisne n'a pas de fabriques d'étoffes et doit s'en faire livrer des départements voisins ; on doit désirer que la filature de laine s'y introduise d'autant plus que le nombre des moutons pourrait être doublé. La Thiérache, dans les environs de Rozoy-sur-Serre, fabrique beaucoup de fine vannerie et envoie chaque année à Paris plusieurs voitures de petits paniers, corbeilles et autres ouvrages délicatement travaillés ; on évalue à près de 100.000 f le produit de cette industrie. Sept papeteries sont établies dans les cantons de Vervins, Sains et Guise, pour le papier commun. Les 1.277 usines du département font un revenu annuel de 412.175 f ; en voici le tableau :

Arrondissement	Moulins à blé		Moulins à		Tanneries	Tuiler. fours	Plâtreries	Verrières	Forges	Papeteries	Brasseries
	eau	vent	huile	tan.							
Saint-Quentin	46	177	3	-	-	-	-	-	-	-	19
Vervins	142	34	9	3	13	4	-	4	2	7	69
Laon	203	93	13	2	4	10	-	4	-	-	6
Soissons	151	6	18	2	5	8	-	-	-	-	7
Château-Thierry	137	3	13	2	8	22	25	-	-	-	3
Totaux	679	313	56	9	30	44	25	8	2	7	104

Avant la Révolution les contributions des communes du département s'élevaient à 4.982.141 livres et leurs impôts indirects à 3.042.120 livres répartis comme suit :

Contributions. Régie des domaines nationaux.

	L	S D :	L	S D
vingtièmes				
des biens-fonds	849.610	7 6 :		
de l'industrie	18.463	16 :	879.753	1 17
des offices et droits . . .	11.678	18 1 :		

imp. ord. réelles, pers. ou mixte taille, subv. impos. ord.	:
et capital	2.160.247 16 4 :
impositions provinciales .	362.572 19 5 : 2.568.045 6 5
Tax. impos. en sus impos.	:
ord.	45.224 10 8 :
additions aux impôts dir. détaillés	
Augmentation sur matière imposable	
Indiquée par nouv. Rôles	662.752 5 4 :
Ind. par rôles 1789 2 ..	871.593 1 8 :
Total som. impos en	:
1789 et impos. relat. à	:
l'extens. mat. impos par	:
suppres. privilégiés	: <u>1.534.345 7</u>
Total général impos. si l'on eût partout :	
imposé mêmes sommes qu'en 1789 et si :	
cotis. des privilégiés dans les impos.	:
ord. eût profité au trésor public	: 4.982.143 15

Tableau extrait d'un travail fait par le Comité des contributions de l'Assemblée constituante. Le Préfet de l'Aisne, qui en fut alors l'un des rédacteurs, est certain que ce travail a été fait avec attention, et le croit aussi exact qu'on puisse le désirer.

En 1791 la contribution foncière du département a été en principal de 4.757.900 L et la mobiliaire de 991.700 L soit de 5.749.600 L au total. En l'An IX

Foncière	167.121 cotes Principal :	3.417.000 f
soit 20,41 par cote		
Pers. mob. et sompt.	87.944	— : 364.500 f
soit 4,22 par cote		
Portes et fenêtres.	96.438	— : 258.326 f
soit 2,68 par cote		
Patentes	23.065	— : 223.070 f
soit 9,67 par cote		
Totaux 374.568		: <u>4.262.896 f</u>

Comparons ces impositions avec celles payées avant 1791 :

Impositions directes	: 4.982.141 L
Impôt du sel	1.285.610 L :
Impôt du tabac	311.398 L :
Droits à l'enlèv. et fabr. sur boissons, huiles, fers	5.066 L :
Droits à la vente détail des boissons	517.557 L :
Moitié droits ppx à entrée villes, insp. boucheries	162.526 L :
Insinuation, centième denier, contrôle des actes	264.881 L : 2.547.238 L

Formule, contrôle exploits et droits sur procédures		191.805 L	:
Droits intérieurs et de circul. sur commerce nation		249.107 L	:
Droits de consom. sur marchandises coloniales		53.970 L	:
Sols pour livre en addition aux impôts indir. : 1.308.832 L			
Total : 9.333.093 L			

En défaillant 1.554.345 L 7 S d'impositions sur les privilégiés qui n'eurent lieu qu'en 1789, il résulte que le département supportait en 1788 : 7.799.717 L 13 S, maintenant il supporte 5.842.226,46 f non compris ce qu'il paie en droits de douane, ni les produits de la loterie et des postes aux lettres (68.349,85 f) soit en moins 556.688,67 f.

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'AN X

Contributions	Nombre de cotés	Principal	CENTIMES ADDITIONNELS			Bras de perception	Total des accessoires
			Mp. fixes 11 centimes	Mp. var. 3 centimes	Dfp. com. 5 centimes		
Foncière	175.318	3.206.000	152.660	96.480	160.300	104.195	713.335
Personnelle	86.943	430.414,50					
Mobilière	79.662	234.685,50	40.830,57	14.135,61	18.559,35	12.063,53	82.589,41
Somptuaire	1.475	6.687					
Portes et fen.	96.173	242.997,50					
Patentes	22.746	228.764,34					
Totaux		4.049.948,84	593.490,57	107.315,61	178.859,35	124.456,02	803.824,55

Principaux	4.049.948,84
Accessoires	<u>803.821,55</u>
Total	4.853.770,39

Le tableau établi ci-dessus suggère quelques réflexions. La différence entre le nombre des cotes de la contribution mobiliaire et celui des cotes de la personnelle montre que 7.281 contribuables sont seulement imposés à la contribution personnelle, soit 1/12^e du nombre total. La taxe somptuaire porte sur 152 domestiques mâles, 1.618 domestiques femelles, 77 chevaux, 17 voitures à deux roues et 9 à quatre. Les cotes foncières sont plus nombreuses qu'en l'an IX parce qu'on a retouché les rôles d'après les états de mutation. Les cotes personnelle et mobiliaire sont au contraire diminuées par le retranchement d'environ mille insolubles. La contribution des portes et fenêtres porte sur 96.412 habitations, 1.193 usines, 11.244 portes cochères et charretières ; 1/3 des habitations ne paient que le droit simple, pour une porte et une fenêtre.

Un tableau des professions, commerces et industries sur lesquels les patentés de l'An X ont été fixées, les totalisant par arrondissement, se résume ainsi :

Manufactures et fabrications	9.817
Commerce et industrie	9.499
Constructions	2.946
Professions tenant à l'ordre judiciaire	<u>484</u>
Total :	22.746

Sur les 105 professions citées, relevons-en quelques-unes aujourd'hui disparues : les baudeliers qui transportaient à dos d'ânes les bois consommés dans les verreries ; les arcoleurs, cribleurs de cendres dans les fonderies, les hongreurs, châtrant les chevaux, les chandeliers, les mulquiniers, fabricants de toiles fines de lin, les rotiers fabricants de peignes pour les mulquiniers. Citons les artisans alors les plus nombreux : 2.211 tisserands, 1.731 cabaretiers, 489 aubergistes, 562 mulquiniers, 107 filatiers, 155 scieurs de long, 168 tourneurs, 428 tonneliers, 439 blatiers ou marchands de grains, 1.019 meuniers, 186 boulangers, et seulement 20 pâtissiers et 3 confiseurs, 310 bouchers, 93 charcutiers, 615 épiciers, 356 merciers, 139 marchands de sel, 143 marchands de tabac, 722 tailleurs d'habits et 292 couturières, 107 fripiers, 182 officiers de santé, 25 clincaillers, 756 maréchaux, 711 charrons, 495 menuisiers, 468 charpentiers, 329 bourreliers, 681 cordonniers, 296 sabotiers et 279 marchands de sabots, 835 maçons et 125 tailleurs de pierre, 423 couvreurs, 437 voituriers, des colporteurs : à voiture 84, à cheval 36, à balle 175 ; 123 marchands de bois en gros et 101 au détail, 176 bonnetiers, 127 brasseurs, 234 débitants d'eau-de-vie, 361 fabricants à métiers, 107 filatiers, 126 fabricants d'huile, 147 liniers et 267 marchands de lin et filasse, 147 manneliers et vanniers, 188 notaires, 175 perruquiers.

Au sujet de la matière imposable on a constaté une augmentation de 14.100 ha 82 mais presque tous en marais ou mauvaises terres ce qui ne change rien à la somme des terrains productifs et ne laisse en déficit que 73.761 ha non imposés, c'est-à-dire moins du 1/10^e de la surface totale occupée par les chemins, rivières et terrains absolument incultes. La valeur vénale des terres a beaucoup diminué depuis la Révolution ; avant elle était de 35 à 36 années de revenu ; les biens même patrimoniaux étaient tombés avant le 18 brumaire à 12 ou 15 années ; ils commencent à remonter au denier 20 et 25.

LES SERVICES PUBLICS

Militaires. —

Seuls les établissements de La Fère sont importants. L'école d'artillerie est la plus ancienne ; établie en 1719 elle a produit des officiers distingués : Gribbeauval et Vallière. Deux corps de casernes bâtis en 1735 et 1766, peuvent contenir 1.748 hommes y compris 92 officiers. L'arsenal est aussi le plus ancien du genre, déjà important en 1700, il a subi des agrandissements considérables ; un vaste hangar abrite 6 à 700 voitures de campagne ; un autre, un équipage de pont de 20 à 30 pontons avec leurs haquets et accessoires, un moulin à scier, une poudrerie où l'on fabriquait chaque jour 20 tonnes d'une excellente poudre ; elle fut supprimée il y a environ 5 ans ; il n'y a plus qu'un entrepôt de poudre et une salpêtrerie formée en 1780.

Beaucoup de petites villes et bourgs des arrondissements de St-Quentin et Vervins étaient fortifiés dans le 17^e siècle, lorsque ces pays étaient frontières avec les possessions espagnoles. En dehors de La Fère, il ne reste que Saint-Quentin dont les fortifications datent du XIV^e siècle ; celles de Guise n'existent plus ; son château la domine qui fut bâti en 1549 sur les débris d'un autre qui l'avait été en 1100. Laon garde les vestiges de sa citadelle édifiée sous Henri IV ; à Soissons, il reste une enceinte de murs et fossés des fortifications élevées par le Duc de Mayenne. Il n'y a plus d'hôpitaux militaires dans le département.

Ordre judiciaire. —

Autrefois régies par les coutumes générales de Vermandois, Vitry, Senlis et Paris et par les coutumes particulières de St-Quentin, Ribemont, Coucy, Chauny et Reims, les différentes parties qui ont formé l'Aisne ont aujourd'hui un tribunal criminel à Laon, 5 tribunaux de 1^{re} instance, 3 tribunaux de commerce, 37 justices de paix depuis l'An IV ; le tribunal d'appel est à Amiens. Les cautionnements des 41 avoués, 147 huissiers et 211 notaires se montent à 173.200 f ; les frais de justice s'élèvent annuellement à 47.288,60 f ; la compagnie de gendarmerie a 22 brigades et 121 hommes, 4 lieutenants et un chef d'escadron ; il y a une maison de justice à Laon, une

maison d'arrêt dans chaque chef-lieu d'arrondissement et une chambre de sûreté dans chacune des brigades. C'est à Soissons qu'est le dépôt de mendicité ; il sert en même temps de maison de répression et de réclusion ; on y enferme aussi les fous.

Hospices civils. —

Le département a 26 hospices où sont reçus les vieillards, les orphelins et enfants abandonnés, les militaires malades ; un des hospices de Château-Thierry prend des fous en pension. Le revenu total de ces hospices est de 290.857 f ; le nombre commun des malades est annuellement d'environ 300, celui des vieillards de 254, celui des orphelins et enfants abandonnés de 956. Les revenus sont insuffisants dans les 2/3 de ces maisons et ne suffisent dans celle de l'autre tiers que par une grande économie. Leurs dépenses annuelles s'élèvent en effet à 365.488 f dont 226.169 f pour les individus reçus et 139.319 f pour l'entretien des bâtiments, contributions, salaires, traitements, rentes foncières et viagères, etc. La journée d'un malade revient à 90 centimes, l'année d'un vieillard à 250,68 f, d'un orphelin ou abandonné de 100 à 150 f ; la journée pour tous revient en moyenne à 66,14 f. Quelques-unes de ces maisons renferment des ateliers de travail pour les enfants ; les matières qu'on y prépare sont la laine, le lin et le chanvre. Il y a dans le département environ 40 établissements de secours à domicile : peu d'argent, mais des grains, du pain, de la viande, du bouillon et du bois y sont donnés. En 1790 on comptait environ 400 enfants abandonnés, aujourd'hui 1.097 ; les fonds consacrés à leurs besoins sont insuffisants ; il est dû 330.000 f à leur sujet, chacun coûtant de 100 à 150 f par an.

Instruction publique. —

En 1790, il y avait un collège d'enseignement des humanités, de l'éloquence et de la philosophie à Soissons ; à Laon et à St-Quentin, un collège où 3 ou 4 professeurs faisaient un cours d'humanité ; Château-Thierry, la ci-devant abbaye de St-Michel, Guise et une douzaine d'autres villes avaient un « régent » pour l'enseignement gratuit des premiers éléments de la latinité ; il existait des bourses pour collèges attribuées après concours aux élèves disposés aux études. Les biens attachés à ces établissements ont tous été aliénés, à l'exception des bâtiments de ceux qui étaient les plus considérables. Une soixantaine de fondations desservies par les filles de différentes communautés non cloîtrées, dites de la Croix, de Genlis, etc.. procuraient gratuitement l'instruction primaire aux jeunes personnes du sexe ; les biens et la plupart des maisons affectés à ces fondations ont aussi été vendus. Dauchy précise : « L'instruction publique a été singulièrement négligée dans ce département depuis la Révolution. L'ignorance ou l'immoralité s'en sont emparées dans beaucoup d'endroits ; et pendant que différentes causes ont enlevé ou dispersé les anciens sujets qui avaient la pratique de l'enseignement, il ne s'en est formé presqu'aucun pour les remplacer. Le premier degré d'éducation est rempli

par des instituteurs asservis pour la plupart à d'aveugles routines. Ceux des campagnes surtout n'ont ni plan ni méthode et ne tiennent leurs écoles qu'une partie de l'année ; la plupart des villages manquent encore d'instituteurs. Les choses ont toujours été dans le même état à l'égard des campagnes si ce n'est que les fonctions de clerc laïque donnaient toujours un maître d'école plus ou moins capable dans toutes les paroisses et que dans plusieurs on avait pour les filles la ressource bien précieuse d'une école séparée de celle des garçons. Dans les villes on trouve à regretter les ci-devant frères des écoles chrétiennes, connus sous le nom d'« ignorantins » dont on estimait le zèle, la moralité et le talent particulier pour enseigner et contenir les enfants ».

« Pour le second degré d'enseignement, il existe quelques pensionnats établis dans les villes. La plupart sont peu nombreux, offrent les mêmes vices qui nuisent à la première institution et ne disposent à presqu'aucune des sciences que l'on enseigne à l'école centrale. Celle-ci est quasi déserte et ne compte cette année que 96 élèves inscrits dont 58 pour le cours de dessin seulement ; ce qui n'en laisse que 38 pour les études des 7 autres cours. Quelques bibliothèques, formées des dépouilles des anciennes maisons religieuses, se ressentent des dilapidations, du vandalisme et de la cupidité ».

Le Préfet termine son rapport en présentant les hommes célèbres du département. Il couronne ainsi son magistral tableau d'une auréole glorieuse qui le conduit, après l'étude détaillée de chacun des arrondissements, à la meilleure des conclusions, à savoir que : « Le département de l'Aisne doit être compté parmi les plus importants de la République, à raison de ses productions, du nombre de ses habitants, des éléments de prospérité qu'il promet. Cependant son état actuel est susceptible de plusieurs améliorations : de nouveaux genres d'industrie doivent s'y créer pour occuper la main-d'œuvre que la culture n'emploie pas. L'agriculture, quoique suivie avec assez d'intelligence, a encore besoin de perfection ; on pourrait dans bien des endroits diminuer les jachères, former plus de prairies artificielles, dessécher une grande quantité de marais, rendre les pâturages naturels plus abondants et de meilleure qualité, premier moyen pour relever les différentes espèces d'animaux domestiques avec le croisement des races. Il faut multiplier les troupeaux pour accroître la quantité des fumiers et celle de la viande de boucherie. Il faudrait moins exporter de laines, créer des filatures et manufactures pour en transformer la meilleure partie en étoffes que le département doit importer, perdant ainsi de gros revenus. Il faut aussi remédier au mauvais état des chemins qui nuit à l'agriculture, au commerce ; aussi réaliser les canaux projetés et que la paix enfin rende l'activité aux fabriques comme la sécurité aux cultivateurs. Le département paraît porter moins de charges qu'en 1790, et cependant les impositions lui pèsent davantage qu'à cette époque parce qu'il y a moins d'aisance et qu'une partie des produits territoriaux

se consomme hors du pays. Il aurait donc encore besoin de quelque dégrèvement, au moins jusqu'à ce qu'un commerce plus actif y ramène une circulation plus abondante de numéraire ».

Les éléments, jugements et suggestions de cette statistique du 1^{er} prairial An IX suffisent à mettre en lumière d'une part l'intelligence, l'objectivité, la prescience de son rédacteur, mais surtout à établir qu'en un siècle les régions qui constituent notre département ont maintenu leur potentiel économique, accru leur population d'un neuvième. Les esprits mûris par tant d'épreuves imposées par les guerres, les famines, les dissensions religieuses et sociales, guidés par une administration rénovée, centralisée qui a su rétablir les finances, organiser la vie économique et sociale du pays, préparent cette évolution du 19^e siècle qui apportera les progrès matériels, culturels et moraux à notre département aujourd'hui encore en voie d'expansion.

Pontruet, le 14 mars 1965
Th. COLLART, Maire.

S O U R C E S

Statistique du département de l'Aisne par le citoyen Dauchy, Préfet, publiée par ordre du Ministre de l'Intérieur à Paris, Imprimerie des Sourds et Muets. An X. Se vend chez Le Clere, Impr.-Libr. quai des Augustins N° 393 ; Henrichs, Libraire Rue de la Loi, N° 288 ; Treuttel et Wurtz, Libr. Quai Voltaire.

La Houssaye : Mémoire de la Généralité de Soissons 1698. Man. Bib. Nationale KK 1094. Microfilm Archives départementales I Mi 91 (R I).

G. Dumas : L'état démographique et économique en 1698 de la partie de la Généralité-Inféndance de Soissons qui a formé le département de l'Aisne. (Mémoire Féd. Stés hist. et archéol. de l'Aisne, Tome IX, P. 56).

A. Fiette : Le département de l'Aisne, géog. et écon. Bordas 1960.

Recensement 1962 du département de l'Aisne. Journaux officiels. Paris 1962.
